

Communiqué de presse

Nanterre, le 25 février 2021,

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE: LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER LES PRAIRIES PERMANENTES

#EAU #PROTECTIONDESCAPTAGES
#PSE #PRAIRIES #ELEVAGE

L'agence de l'eau Seine-Normandie lance un nouvel appel à projets qui vise à accompagner la mise en œuvre, par des collectivités, de paiements pour services environnementaux (PSE), spécifiquement liés **au maintien et au développement des prairies permanentes des élevages sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.**

Les dernières données issues des travaux pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027, indiquent que près de 30% des points de prélèvements en eaux souterraines utilisés pour l'alimentation en eau potable ont des niveaux de contamination en pesticides et/ou en nitrates qui dépassent d'au moins 75% les normes pour l'alimentation en eau potable.

Les surfaces en prairies permanentes ont fortement diminué sur le bassin Seine-Normandie : elles représentaient 37 % de la surface agricole utilisée en 1970 et seulement 19 % aujourd'hui. [source : État des Lieux 2019]. Cette diminution des herbages se fait au profit de surfaces en grandes cultures (blé, orge, colza, maïs...). L'impact environnemental est important : augmentation de l'érosion, accroissement des pressions (azote et pesticides) sur les rivières et les eaux souterraines, et dégradation de la qualité des captages d'eau potable...

Il est donc impératif de préserver les prairies existantes et de développer de nouvelles prairies, et particulièrement celles qui sont valorisées par des élevages sur les aires d'alimentation de captages (AAC).

C'est l'objet de ce nouvel appel à projets qui a pour cadre l'expérimentation nationale de PSE inscrite dans le plan Biodiversité et dans les assises de l'eau.

Les collectivités compétentes pour la gestion d'aires d'alimentation de captages et déjà engagées dans une démarche territoriale (plan d'actions et animation en cours sur l'aire d'alimentation de captage) ont jusqu'au **16 avril 2021** pour candidater. L'appel à projets, **doté de 10 M€**, s'appuie sur le programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Les actions retenues seront subventionnées à 100% pour les PSE compatibles avec le dispositif national du ministère de la Transition écologique (régime SA.55052), 80 % pour les études opérationnelles ou l'accompagnement.

Les projets sélectionnés seront connus à l'issue d'une phase d'analyse menée d'avril à juillet 2021.

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :
<http://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-PSE-HERBE>

A propos des PSE :

Les dispositifs des paiements pour services environnementaux est l'une des mesures prévues par le plan biodiversité du 4 juillet 2018 (mesure 24) et les assises de l'eau (mesure 3.D). Ils correspondent à une rémunération des exploitations agricoles d'un territoire pour les services environnementaux qu'elles rendent quand elles mettent en œuvre des actions ou des modes de gestion qui améliorent l'état de l'environnement ou maintiennent un très bon état de l'environnement. Les PSE permettent une reconnaissance d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité de nos territoires et qui contribue à l'atténuation des changements climatiques au-delà des exigences réglementaires.

Contact presse

Marie-Anne Petit

Tél : 06 61 58 91 74

Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat.

Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle accompagne le plan de relance national, mesures qui visent le soutien aux investissements prioritaires en matière de préservation de l'eau et des milieux aquatiques et d'adaptation des territoires au changement climatique.

En 2021, le budget dédié, de plus de 68 M€ vient s'ajouter aux 492 M€ de subventions annuelles issues du programme de l'agence de l'eau, redevances qu'elle perçoit.

www.eau-seine-normandie.fr

